La pétition est à transmettre par fax à la Fédération des Finances CGT. (fax : 01.48.18.82.52).
Merci.

CGT - FDSU - FO - CFDT

Titre restaurant à 5 euros

Une provocation !
Si l'accès à la restauration collective est une priorité pour tous les personnels, il n'en demeure pas moins que lorsque celle ci n'existe pas, le titre restaurant est la prestation complémentaire dont doivent bénéficier les agents. Mis en place au Ministère en 1991, il est accordé selon des critères bien précis, lorsque la recherche de solution de restauration collective se révèle infructueuse ou impossible et il « doit offrir une compensation adaptée ».
Depuis 1995, la valeur du titre restaurant était fixée à 4,88€.
La revalorisation à 5 euros à compter du 1er Janvier 2008 est perçue comme une l'attribution d'une obole symbolique.
Les agents soussignés exigent que la valeur faciale du titre restaurant soit dans un premier temps portée à 7 euros, avec une participation de l'Etat employeur à hauteur de 60%.
Ils considèrent que cette valeur doit faire l'objet d' une ré indexation annuelle.

fichiers: Télécharger titre_resto_petition.pdf (90.17 Ko)
Public: Restauration

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank